



Éco-Nature



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Communiqué de presse

Le Conseil régional de l'environnement de Laval et Éco-Nature accueillent favorablement le décret du gouvernement du Québec concernant les limites de la plaine inondable.

Laval, le 11 juillet 2013, Le CRE de Laval et Éco-Nature sont heureux de constater que le gouvernement du Québec et plus particulièrement le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) passe à l'action en imposant un décret à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Laval et aux autres MRC de la rive nord concernant les limites de la plaine inondable 0-2 ans, 2-20 ans et 20-100 ans déterminées par le Centre d'expertise hydrique du Québec pour les rivières des Mille-Îles, des Prairies, des Outaouais et le lac des Deux-Montagnes.

Le CRE de Laval et Éco-Nature félicitent le MDDEFP, les députés de Laval et la ministre responsable de la région, Mme Nicole Léger, pour leur vision, leur sens des responsabilités et pour le respect qu'ils accordent à la qualité de vie, aux écosystèmes et à la biodiversité.

Le CRE de Laval et Éco-Nature attendaient ce décret depuis déjà plus de 10 ans. Dans le contexte des changements climatiques, de la perte des milieux humides et de la canalisation des ruisseaux, ces nouvelles limites de la plaine inondable seront bénéfiques pour tous les citoyens riverains et pour les écosystèmes aquatique et riverain.

La balle est maintenant dans le camp de Ville de Laval et des MRC de la rive nord. Nous espérons que les représentants des villes touchées par ce décret feront respecter les limites de la plaine inondable. Une chose est certaine, nous invitons les élus et les citoyens à mettre en oeuvre les objectifs de ce décret. Le CRE de Laval et Éco-Nature maintiendrons notre vigilance et comptons toujours sur la collaboration des Lavalloises et Lavallois qui sont les meilleurs surveillants du territoire et aussi les bénéficiaires.

-30-

Source : Guy Garand, Directeur général
(450) 664-3503

Robert Bisson, Directeur général
Éco-Nature/Parc de la Rivière-des-Mille-Îles
(450) 622-1020 poste 223